

Des horaires de travail exigeants se répercutent sur la santé des résidents – des changements s’imposent pour gérer la fatigue des médecins tout en assurant l’accès aux soins

OTTAWA (Ontario), 27 JUIN 2013 — Le Comité directeur national sur les heures de travail des résidents vient de diffuser le premier rapport exhaustif, collaboratif et fondé sur des données probantes portant sur la question très controversée de la quantification exacte de la fatigue excessive pour les quelque 12 000 médecins résidents du Canada.

« Les résidents sont des membres essentiels de notre système de santé. De longues heures de travail leur sont imposées, et la fatigue se répercute sur leur santé physique et mentale », déclare le Dr Kevin Imrie, coprésident du comité directeur national et médecin en chef au Centre des sciences de la santé Sunnybrook. « Ce rapport renferme des recommandations précises pour contribuer à faire en sorte que les résidents soient en bonne santé et aptes à prodiguer aux Canadiens des soins de santé qualité optimale. »

Traditionnellement, les médecins résidents effectuent divers quarts de travail prolongés, une pratique qui fait de plus en plus l’objet d’un examen approfondi. Grâce à un financement de Santé Canada, le Comité directeur national a réuni neuf organismes et des experts du milieu de la santé aux fins du premier effort pancanadien visant un consensus sur le très important enjeu de santé et de sécurité que constituent les heures de travail des résidents.

D’une région à l’autre du Canada, il n’existe aucune norme unique sur le nombre approprié ou sécuritaire d’heures de travail que devraient effectuer les résidents, puisque nos diverses régions ont chacune leurs normes.

« Le système de soins de santé est trop complexe, et les différences d’une région et d’une discipline à l’autre sont trop importantes pour que l’on puisse envisager une solution universelle, souligne le Dr Jason Frank, coprésident du Comité directeur national. De plus, les preuves nous laissent croire que les heures de travail ne sont qu’une pièce du casse-tête. Nous devons adopter une approche beaucoup plus large. »

Le rapport indique que le statu quo est inacceptable et qu’il faut éviter les quarts de travail de 24 heures ou plus sans sommeil réparateur. Parmi ses recommandations, le rapport presse notamment toutes les provinces et toutes les institutions de soins de santé d’élaborer des stratégies globales afin de réduire la fatigue et les risques liés à la fatigue durant la résidence. On y propose aussi la modification des normes d’agrément, l’utilisation accrue de la simulation et le développement des compétences en matière de transfert sécuritaire des renseignements sur le patient.

Cette approche élargie est d’une importance fondamentale. Les données actuelles révèlent que le seul fait de limiter les heures de travail des résidents ne saurait améliorer la sécurité des patients. Pour obtenir des résultats probants, il faut adopter une approche qui tienne compte de chacun des nombreux facteurs qui contribuent à la fatigue.

« La fatigue ne se résume pas au nombre d'heures de travail effectuées. Il faut aussi tenir compte du type de travail effectué, de l'intensité de la charge de travail et de nombreux autres facteurs, dit le Dr Imrie. Nous devons mieux gérer la fatigue, créer des horaires de garde plus efficace et améliorer l'aménagement de nos programmes de formation en vue de changements positifs et durables. »

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.heuresdetravaildesresidents.ca.

-30-

Contact pour les médias :

Jean-Paul Brasseur,
tél. : 613-830-4766, cell. : 613-724-0412,
courriel : jp.brasseur@sympatico.ca

À propos du Comité directeur national sur les heures de travail des résidents

Le Comité directeur national sur les heures de travail des résidents est constitué d'experts et d'organismes du milieu de la santé œuvrant dans le domaine de la formation médicale postdoctorale au Canada, dont le Comité F/P/T sur l'effectif en santé, l'Association canadienne des institutions de santé universitaires, l'Association des facultés de médecine du Canada – doyens aux études postdoctorales, l'Association canadienne des médecins résidents, le Collège des médecins de famille du Canada, l'Association médicale canadienne, Collège des médecins du Québec, la Fédération des médecins résidents du Québec et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.heuresdetravaildesresidents.ca.